

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Volume 2 no 1 – 8 juin 2020

Le 25 mai, le Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux (CPNSSS) a procédé au dépôt formel de ses offres dans le cadre du renouvellement de la convention collective du personnel professionnel de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

Voici les faits saillants du dépôt patronal :

1. Les augmentations salariales sont inchangées, soit 5% pour une durée de 3 ans.
 2. Un montant forfaitaire pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, soit 0,55\$ par heure rémunérée pour le personnel au dernier échelon de l'échelle salariale.
 3. Un montant forfaitaire pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, soit 0,33\$ par heure rémunérée pour tous le personnel professionnel.
 4. La prime des psychologues demeure prolongée jusqu'au 30 septembre 2020
 5. Mise sur pied de différents comités :
- RREGOP, intersyndical, intégration du régime des cadres (RRPE), harmonisation avec la prestation RRQ, modalités de financement.
 - Droits parentaux, intersyndical, formule de calcul de prestation équitable, harmonisation des critères des congés pour adoption.
 - Forum Santé globale, améliorer le bien-être, diminuer les absences maladie et leur durée, etc. Budget non récurrent de 5 000 \$ par an pour 2 ans;
 - Régime assurance salaire, intersyndical, revoir les dispositions du régime et celles de la convention collective qui prévoient des avantages pendant la période d'invalidité.
 - Conditions de travail, organisation du travail, attraction rétention, budget de 16 000 \$ pour 2 ans, dont un montant de 8 000 \$ est récurrent.

Le 28 mai s'est tenu une assemblée générale des membres au cours de laquelle un rapport de négociation a été fait. De plus, les sujets d'une contreproposition ont été abordés et discutés avec les membres afin d'orienter les représentants syndicaux pour leur retour à la table de négociation.

Le 1^{er} juin en après-midi, le SPGQ a procédé au dépôt simultané de la contreproposition à la table de la fonction publique et à celle intersectorielle santé et collègue. Des matières communes et d'autres sectorielles forment le contenu global de notre contreproposition pour l'institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel dont voici les principaux points :

Matières à l'échelle nationale SPGQ

1. Paramètres salariaux :

Le SPGQ demande des ajustements salariaux correspondant à :

- 2,2 % au 1^{er} avril 2020 ;
- 2,2 % au 1^{er} avril 2021 ;
- 2 % au 1^{er} avril 2022.
- Chaque prime – à l'exception de celles exprimées en pourcentage – et chaque allocation sont majorées à compter de la même date et du même pourcentage.

2. Protection du pouvoir d'achat

Le 1^{er} avril de chaque année, toutes les échelles salariales sont augmentés de la différence entre le taux moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la province de Québec, comme publié par Statistique Canada, et les augmentations attribuables au 1^{er} avril de chaque année.

3. Clause remorque

Une clause remorque est prévue dans le cas où d'autres syndicats du secteur public (santé, éducation, fonction publique) se verraient accorder, dans le cadre de la présente ronde de négociation, des conditions plus avantageuses, ou une durée différente, incluant la création de comités et excluant les avantages spécifiquement octroyés aux préposés aux bénéficiaires. Le SPGQ peut décider de se prévaloir de ces conditions. Il en informera l'employeur afin d'intégrer rétroactivement lesdites conditions à la présente convention collective.

4. Congés mobiles

Le SPGQ demande la création de deux journées de congés mobiles. À la fin de chacune des années financières, la personne n'ayant pas utilisé ces congés recevra une indemnité correspondant à deux journées de rémunération.

5. Télétravail

Le SPGQ demande une tribune afin de discuter des enjeux du télétravail.

6. Comité de travail sur les régimes de retraite

Le SPGQ désire participer aux travaux du comité de retraite, sous forme de lettre d'intention, avec l'ajout des dispositions suivantes :

- que seules les recommandations faisant l'objet d'une entente au sein du comité soient soumises à l'Assemblée nationale pour fins de modification législative;
- que les parties n'aient pas l'intention de remettre en question le régime à prestation déterminée;
- que par cet exercice, les parties n'ont pas l'intention de revoir à la hausse le taux de cotisation des salariés;
- que les parties peuvent s'adjoindre des personnes-ressources;
- que les parties puissent ajouter, dans le cadre des travaux du comité, d'autres sujets qui pourront faire l'objet de discussions et entente aux fins du point 1.

7. Comité de travail sur les droits parentaux

Le SPGQ désire participer aux travaux du comité sur les droits parentaux, sous forme de lettre d'intention, avec l'ajout des dispositions suivantes :

- que les parties puissent ajouter, dans le cadre des travaux du comité, d'autres sujets qui pourront faire l'objet de discussions;
- que les parties peuvent s'adjoindre des personnes-ressources.

Matières sectorielles

Heures de travail supplémentaires

Le SPGQ demande que les heures de travail supplémentaires soient rémunérées à temps et demi dès la 36^e heure de travail.

Primes des psychologues

Le SPGQ demande la régularisation de la prime des psychologues de façon permanente.

Ordre professionnel

L'employeur s'engage à rembourser les cotisations professionnelles pour les membres d'un ordre professionnel.

Formation

Le SPGQ demande que l'employeur accorde cinq jours payés pour la formation professionnelle.

Reconduction des conditions de travail

Le SPGQ demande la reconduction des conditions de travail, incluant les lettres d'entente. À la suite du dépôt du premier juin, le SPGQ attend un retour de la partie patronale. Dès qu'un développement substantiel aura lieu, le SPGQ vous en informera.

Jessica Bourque

Deuxième vice-présidente et responsable de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Ariane Polisois et Manon Paquette (porte-parole SPGQ)

Comité de négociation du SPGQ